

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 10

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Anne-Laure SEUX

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

Pouvoirs :

**Tarifs
2025**

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Odile MASSON

Arnaud VASSAL

Mandataires

Frédéric CHAUX

Hubert REBOURG

Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 14 mars 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 28 mars 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20250320-2025-11b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir.

Il est proposé d'appliquer les barèmes suivants pour l'année 2025 :

CIMETIERE			
Durée	Emplacement 2.50m² (1m x 2.50 m)	Emplacement 5 m² (2m x 2.50 m) + 0.30 m (intertombe)	Concession en columbarium
15 ans	200 €	500 €	450 €
30 ans	350 €	1 000 €	900 €
50 ans	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Mineurs (durée 15 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Taxes d'inhumation, taxe de dispersion des cendres, taxe de scellement d'urne	30 €
Taxe de vacation	13 €
Taxe de mise en caveau provisoire	gratuité les 3 premiers mois, puis 60 € par mois pendant 3 mois (durée maximale : 6 mois)

SALLE DES FETES

HABITANTS DE LA COMMUNE, ET PERSONNEL COMMUNAL :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	500,00 € la première location 650,00 € la deuxième location et les suivantes
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	600,00 € la première location 750,00 € la deuxième location et les suivantes

<u>MARIAGE</u> Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	800,00 €
--	-----------------

EXTERIEURS A LA COMMUNE :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	700,00 €
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	780,00 €

<u>MARIAGE</u> Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	1 000,00 €
--	-------------------

Tarifs applicables pour toute location à compter du 20 mars 2025 sauf ceux qui ont déjà signé un contrat et qui ont pu bénéficier de anciens tarifs

Autres tarifs :

VAISSELLE	50,00 €
ECRAN	40,00 €
ECRAN + VIDEOPROJECTEUR	70,00 €
MANGE DEBOUT	10,00 € l'un sans housse 6 dispo

Dégradation de matériel :

Assiette	6,00 €
Verre	3,00 €
Fourchette, cuillère à soupe, couteau, cuillère café	6,00 €
Matériel de cuisine	Prix d'achat en remplacement
Table	150,00 €
Chaise	30,00 €
Ecran	500,00 €
Micro ondes	300,00 €
Trancheuse	Suivant devis, ou 500,00 € en remplacement
Vidéo projecteur	Suivant devis, ou 1500,00 € en remplacement
Clefs	120,00 € par clef
Mange Debout	100,00 €

ENFANCE

CENTRE DE LOISIRS (à partir des vacances d'été)

Quotients familiaux	0 - 500	501 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
Journée (repas + goûter)	7,00	11,00	16,50	18,00
Demi-journée (sans repas)	3,00	5,00	8,00	8,50
Demi-journée (avec repas)	5,50	8,00	11,00	12,50
Familles extérieures à Crainvilleux et Rivas et dont le quotient familial est supérieur à 700, majoration de 1,50 € à la journée ou 1 € à la demi-journée.				

ACCUEIL PERISCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)

MATIN ET SOIR

Quotient familial	0 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	1,10 €	1,15 €	1.20 €
MIDI			
L'heure garderie de midi	1.00 €		

ETUDES SURVEILLEES

1,10 € par heure

RESTAURANT SCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.35 €
701 à 1049	4.45 €
Supérieur à 1049	4.55 €

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL					
	1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page	1/8 page
Extérieurs	102,50 €	82,00 €	61,50 €	41,00 €	20,50 €
Craintilleux	77,00 €	62,00 €	46,00 €	31,00 €	16,00 €
Nos commerces	46,00 €	31,00 €	15,00 €	12,00 €	10,00 €

PANNEAU LUMINEUX	
1 mois	100 €
15 jours	70 €
1 semaine	40 €
1 semaine par mois pendant 6 mois	150 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- ***d'approuver les tarifs comme exposés ci-dessus***
- ***d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise ne œuvre de ses tarifs.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS